


**SYNTHESE DES DIAGNOSTICS REALISES**  
ETABLI LE JEUDI 16 FEVRIER 2023

PROPRIETAIRE	
Nom :	M. et Mme ARCHAMBEAU André et Madeleine
Adresse :	Les Terres Males 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

**DOSSIER N°: 23-02-1120-ARCHAMBEAU**

ADRESSE DES LOCAUX VISITES	
<p>MAISON LES TERRES MALES 24480 LE BUISSON DE CADOUIN</p>	

**DIAGNOSTICS REALISES**

<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Surface	<input type="checkbox"/> Electricité
<input checked="" type="checkbox"/> DPE	<input type="checkbox"/> Amiante	<input type="checkbox"/> Assainissement
<input type="checkbox"/> Plomb	<input type="checkbox"/> Termites	<input type="checkbox"/> ERP
<input type="checkbox"/> PEB		

# CONCLUSIONS

## CONCLUSION DPE

Etiquette du DPE : A  
Estimation annuelle d'énergie : Entre 505 € et 683 €

## Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

« Art. R. 271-1. - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

« La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

« Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

« Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

« Art. R. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

« Art. R. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

« Art. R. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

« a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

« b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

« c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

- La présente attestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a smaller, more complex scribble.

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2324E0519460G  
établi le : 16/02/2023  
valable jusqu'au : 15/02/2033

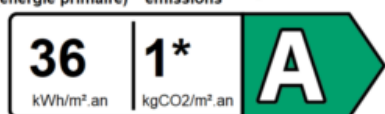
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



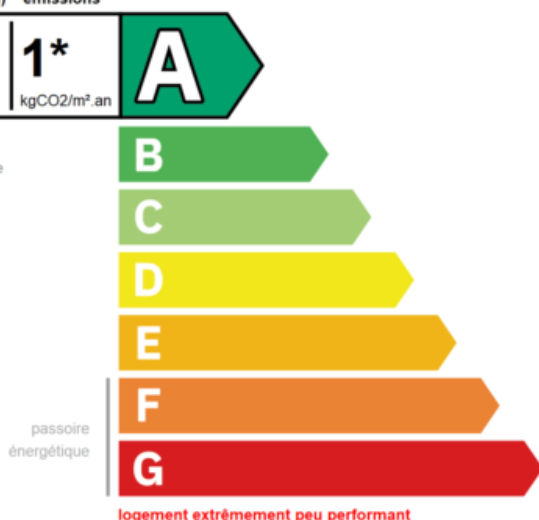
mission : 23-02-1120-ARCHAMBEAU Logement 001  
adresse : **Les Terres Mâles, 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : Entre 2006 et 2012  
surface habitable : **214,00 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : M. et Mme André et Madeleine ARCHAMBEAU  
adresse : Les Terres Males  
24480 LE BUISSON DE CADOUIN

## Performance énergétique

consommation (énergie primaire) émissions logement extrêmement performant



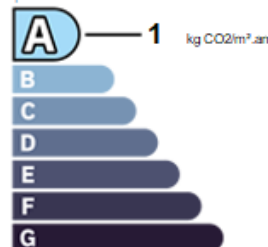
20 kWh/m<sup>2</sup>.an  
d'énergie finale



logement extrêmement peu performant

\*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



émissions de CO<sub>2</sub>  
très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 243 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 1260 km parcourus en voiture.  
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

**505 €**

et

**683 €**

par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir p.3

Informations diagnostiqueur

**BC AQUEDIM**

1547 route des Virades

La Lande de Chante Renard -

24110 MANZAC SUR VERN

diagnostiqueur : Michel PILAERT

tel :

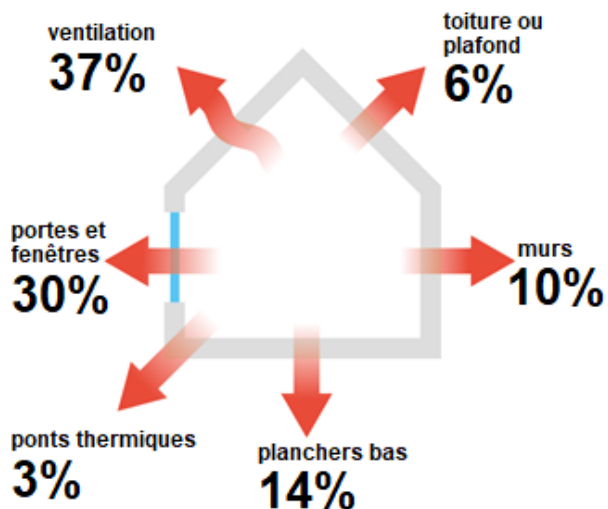
email : [michel.pilaert@aquedim.com](mailto:michel.pilaert@aquedim.com)

n° de certification : C1882

organisme de certification : QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRES BONNE

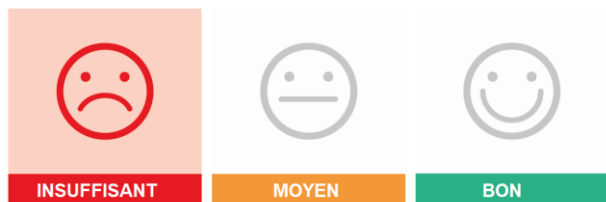


### Système de ventilation en place



- Puits climatique (canadien ou provençal) avec échangeur jusqu'à 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois



chauffe-eau thermodynamique



pompe à chaleur



panneaux solaires thermiques

Diverses solutions existent :



géothermie














réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 bois bûches	1461 (1461 é.f.)	entre 40€ et 54€	7,9%
 chauffage	 électricité	2677 (1164 é.f.)	entre 193€ et 261€	38,2%
 eau chaude sanitaire	 électricité	845 (367 é.f.)	entre 61€ et 83€	12,1%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	971 (422 é.f.)	entre 70€ et 94€	13,8%
 auxiliaires	 électricité	1956 (850 é.f.)	entre 141€ et 191€	27,9%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>7911 kWh</b> (4265 kWh é.f.)	entre 505€ et 683€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 158ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

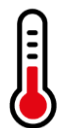
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -35% sur votre facture **soit -96€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

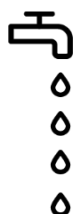
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 158ℓ/jour d'eau chaude à 40°





65ℓ consommés en moins par jour, c'est -35% sur votre facture **soit -25€ par an**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

**astuces**






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- MonoMur terre cuite Ep 30cm avec isolant (ITI) R=5,41 m <sup>2</sup> .°C/W	<b>très bonne</b>
 plancher bas	- Dalle de béton avec isolant (ITI) R=4 m <sup>2</sup> .°C/W	<b>très bonne</b>
 toiture/plafond	- Plafond en plaque de plâtre isolé (ITI)	<b>très bonne</b>
 portes et fenêtres	- Fen.bat./ocil. bois triple vitrage(VIR) argon 15mm Sans volet - PF. avec soub. bois triple vitrage(VIR) argon 15mm Avec ferm. - Fen.bat./ocil. bois triple vitrage(VIR) argon 15mm Avec ferm. - Porte en bois avec double vitrage	<b>très bonne</b>





## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- PAC AIR/EAU, Plancher chauffant - Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé à partir de 2018 avec label flamme verte en appoint
 eau chaude sanitaire	- Chauffe-eau thermodynamique ou PAC double service
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Puits climatique (canadien ou provençal) avec échangeur jusqu'à 2012
 pilotage	- Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	<b>type d'entretien</b>
<b>VMC double flux</b>	<p>Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -&gt; 1 fois par an</p> <p>Nettoyer les bouches d'extraction -&gt; tous les 2 ans</p> <p>Nettoyer les filtres de soufflage et d'extraction -&gt; tous les 3 à 6 mois</p> <p>Changer les filtres de soufflage et d'extraction -&gt; au moins 1 fois par an</p> <p>Entretien des conduits par un professionnel -&gt; tous les 3 à 5 ans</p> <p>Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.</p>
 <b>Pompe à chaleur</b>	<p>Entretien obligatoire par un professionnel -&gt; tous les 2 ans</p> <p>Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.</p>
 <b>Circuit de chauffage</b>	<p>Faire débouger le circuit de chauffage par un professionnel -&gt; tous les 10 ans</p> <p>Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.</p>
 <b>Chauffe-eau thermodynamique</b>	<p>Entretien obligatoire par un professionnel -&gt; tous les 2 ans</p> <p>Régler la température du chauffe-eau thermodynamique entre 45 et 50°C.</p> <p>Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.</p>
 <b>Eclairage</b>	<p>Nettoyer les ampoules et les luminaires.</p>



## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

**1**

### Les travaux essentiels

montant estimé : à €

lot

description

performance recommandée

**2**

### Les travaux à envisager

montant estimé : à €

lot

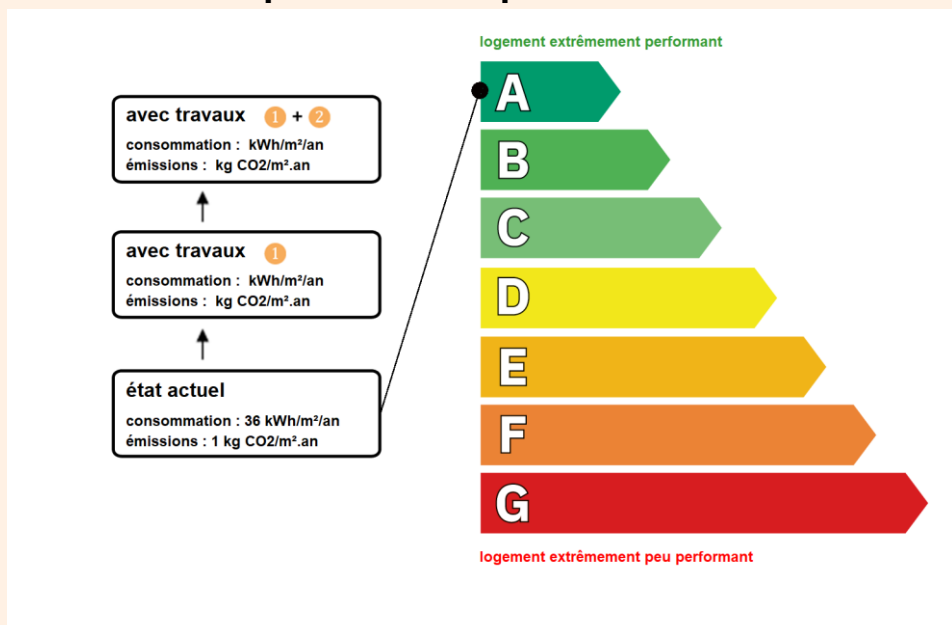
description

performance recommandée

**Commentaires :**

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

## Évolution de la performance après travaux



## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

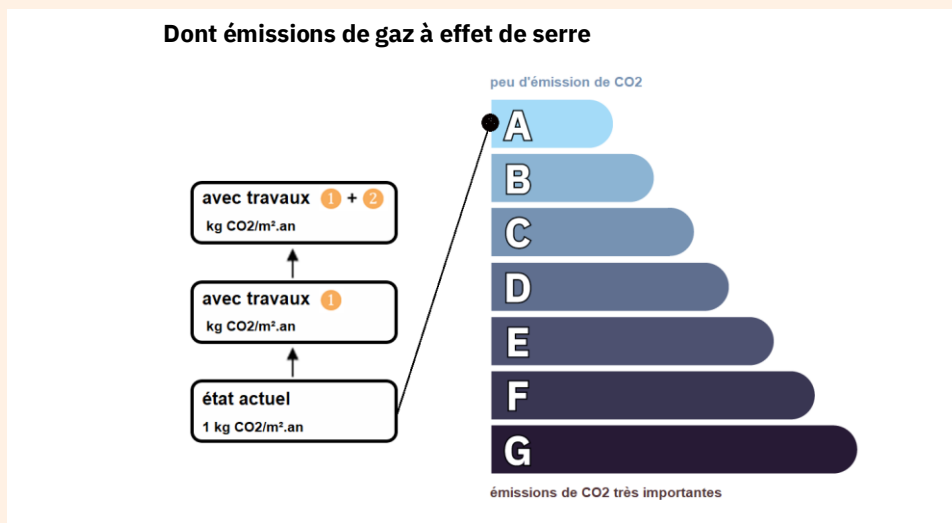
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



## Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT, 17 rue Borrel 81100 CASTRES**

Référence du logiciel validé : **DPEWIN version V5**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2324E0519460G**

Date de visite du bien : **16/02/2023**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur V1.4.25.1)**



### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

**Des écarts peuvent survenir entre les consommations issues de la simulation conventionnelle 3CL et celles issues des consommations réelles : la méthode conventionnelle correspond à une consommation standardisée. Tout écart (de température par exemple) peut se traduire par des écarts importants.**

#### Commentaires :

Information importante quand on veut comparer les factures d'énergie avec le DPE : le DPE annonce une consommation purement théorique, évaluée en KWh PCI et on en KWh PCS contrairement aux factures qui résultent de la consommation réelle.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			24
Altitude		Donnée en ligne	110 m
Type de bâtiment		Observé/Mesuré	Maison individuelle
Année de construction		Estimé	Entre 2006 et 2012
Surface habitable		Observé/Mesuré	214,00 m <sup>2</sup>
Nombre de niveaux		Observé/Mesuré	2,0
Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré	2,50 m

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
MUR	surface		Observé/Mesuré	167,00 m <sup>2</sup>
	type de local non chauffé adjacent		Observé/Mesuré	Extérieur
	matériau mur		Observé/Mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	épaisseur mur		Observé/Mesuré	30 cm
	état d'isolation		Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation		Observé/Mesuré	ITI
	résistance isolant		Observé/Mesuré	5,41 m <sup>2</sup> .K/W

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
PLANCHER	surface		Observé/Mesuré	140,00 m <sup>2</sup>
	type de local non chauffé adjacent		Observé/Mesuré	Garage
	état d'isolation des parois du local non chauffé		Observé/Mesuré	lc isolé + lnc non isolé
	type de plancher bas		Observé/Mesuré	Dalle béton
	état d'isolation		Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation		Observé/Mesuré	ITI
	résistance isolant		Observé/Mesuré	4,00 m <sup>2</sup> .K/W

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
PLAFOND	surface		Observé/Mesuré	140,00 m <sup>2</sup>
	type de local non chauffé adjacent		Observé/Mesuré	Comble faiblement ventilé
	état d'isolation des parois du local non chauffé		Observé/Mesuré	lc isolé + lnc non isolé
	type de plancher haut		Observé/Mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	état d'isolation		Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation		Observé/Mesuré	ITI
	résistance isolant		Observé/Mesuré	10,00 m <sup>2</sup> .K/W

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre	surface		Observé/Mesuré	16,00 m <sup>2</sup>
	type de vitrage		Observé/Mesuré	Triple vitrage
	épaisseur lame d'air		Observé/Mesuré	15,0 mm
	présence couche peu émissive		Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage		Observé/Mesuré	argon ou krypton
	inclinaison vitrage		Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie		Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture		Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets		Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose		Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints		Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Observé/Mesuré	2,25 m <sup>2</sup>
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Observé/Mesuré	0,70 m <sup>2</sup>
	baies Est		Observé/Mesuré	6,35 m <sup>2</sup>
	baies Ouest		Observé/Mesuré	6,70 m <sup>2</sup>
	type de masque proche		Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain		Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	PFenêtre +V	surface		Observé/Mesuré
type de vitrage			Observé/Mesuré	Triple vitrage

## Fiche technique du logement (suite)

	épaisseur lame d'air		Observé/Mesuré	15,0 mm
	présence couche peu émissive		Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage		Observé/Mesuré	argon ou krypton
	inclinaison vitrage		Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie		Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture		Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
	type volets		Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose		Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints		Observé/Mesuré	oui
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Observé/Mesuré	13,30 m <sup>2</sup>
	type de masque proche		Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain		Observé/Mesuré	absence de masque lointain
Fenêtre +V	surface		Observé/Mesuré	11,60 m <sup>2</sup>
	type de vitrage		Observé/Mesuré	Triple vitrage
	épaisseur lame d'air		Observé/Mesuré	15,0 mm
	présence couche peu émissive		Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage		Observé/Mesuré	argon ou krypton
	inclinaison vitrage		Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie		Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture		Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets		Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose		Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints		Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Observé/Mesuré	2,70 m <sup>2</sup>
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Observé/Mesuré	5,60 m <sup>2</sup>
	baies Est		Observé/Mesuré	3,30 m <sup>2</sup>
	type de masque proche		Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain		Observé/Mesuré	absence de masque lointain

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte	surface	Observé/Mesuré	3,5
	type de menuiserie	Observé/Mesuré	Porte simple en bois
	type de porte	Observé/Mesuré	Porte avec double vitrage
Porte	surface	Observé/Mesuré	2,6
	type de menuiserie	Observé/Mesuré	Porte simple en bois
	type de porte	Observé/Mesuré	Porte avec double vitrage

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher bas
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	42,6 m
pont thermique 2	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher haut
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	36 m

## Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	Observé/Mesuré	Puits climatique avec échangeur avant 2013
	année d'installation	Document Fourni	2008
	façades exposées	Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

équipements



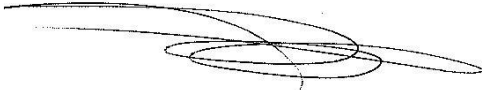
donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	Observé/Mesuré	installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
	type de générateur	Observé/Mesuré	PAC AIR/EAU
	année du générateur	Observé/Mesuré	2011
	type de cascade	Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
	énergie utilisée	Observé/Mesuré	Electricité
	SCOP / COP	Observé/Mesuré	2,6
	type d'émetteur	Observé/Mesuré	Plancher chauffant
	Année d'installation émetteur	Observé/Mesuré	2011
	type de chauffage	Observé/Mesuré	chauffage central
	type de régulation	Observé/Mesuré	non
	Equipement d'intermittence	Observé/Mesuré	absent
	Type de distribution	Observé/Mesuré	Réseau bitube eau chaude moyenne ou basse température (<65°)
	Isolation des réseaux	Observé/Mesuré	Réseau isolé
	Nombre de niveaux	Observé/Mesuré	2
	Type de combustible bois	Observé/Mesuré	Bûches
	type d'émetteur	Observé/Mesuré	Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé à partir de 2018 avec label flamme verte en appoint
Année d'installation émetteur	Observé/Mesuré	2022	

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	Observé/Mesuré	A accumulation
	Type de chauffe eau thermodynamique	Observé/Mesuré	Chauffe eau thermodynamique sur air extérieur
	Type de production	Observé/Mesuré	Chauffe-Eau Thermodynamique (CET)
	type d'installation	Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	Observé/Mesuré	2011
	volume de stockage	Observé/Mesuré	270,00 L
	pièces alimentées contiguës	Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
	production hors volume habitable	Observé/Mesuré	En volume chauffé
	Présence d'ECS Solaire	Observé/Mesuré	oui
	Installation Solaire	Observé/Mesuré	ECS solaire seule de plus de 5 ans



# Certificat de l'opérateur

	<b>Certificat N° C1882</b>	
	<b>Monsieur Michel PILAERT</b>	<b>CERTIFICATION DE PERSONNES</b>
	<b>Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur <a href="http://www.qualixpert.com">www.qualixpert.com</a> conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.</b>	<b>ACCREDITATION N° 4-004 PORTES DISPONIBLE SUR <a href="http://WWW.COFRAC.FR">WWW.COFRAC.FR</a></b>
<b>dans le(s) domaine(s) suivant(s) :</b>		
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>01/03/2022</b> au <b>28/02/2029</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>06/02/2022</b> au <b>05/02/2029</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>02/02/2022</b> au <b>01/02/2029</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>02/02/2022</b> au <b>01/02/2029</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>10/02/2022</b> au <b>09/02/2029</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>15/11/2021</b> au <b>14/11/2028</b>	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Date d'établissement le lundi 31 janvier 2022</b>		
<b>Marjorie ALBERT</b> <b>Directrice Administrative</b>		
		
<b>Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.</b> <b>Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <a href="http://www.qualixpert.com">www.qualixpert.com</a>.</b>		
F09 Certification de compétence version N 010120		
LCC 17, rue Boudi - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 04 13 - Fax 05 63 73 32 67 - <a href="http://www.qualixpert.com">www.qualixpert.com</a> société au capital de 8000 euros - APE 7120Z - YCS Castres SARL 495 037 832 00165		



# Attestation d'assurance

Assurance RCP : AXA FRANCE IARD N°7612818104 valide jusqu'au 01/05/2023

COURTIER  
**PROTEXI ASSURANCES**  
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS  
293 COURS DE LA SOMME  
33800 BORDEAUX

☎ **08 25 16 71 77**

📠 **05 56 92 28 82**

N°ORIAS **07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)**

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Assurance et Banque

SARL BC AQUEDIM  
LA LANDE DE CHANTE RENARD  
24110 MANZAC SUR VERN

## Votre contrat

**Responsabilité Civile Prestataire**  
Souscrit le **01/05/2017**

## Vos références

Contrat  
**7612818104**  
Client  
**605241320**

Date du courrier  
**02 mai 2022**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
BC AQUEDIM

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7612818104** ayant pris effet le **01/05/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/05/2022** au **01/05/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué

**Vos références**

Contrat  
7612818104  
Client  
605241320

**Nature des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

**Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>300 000 €</b> par sinistre
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux</b> visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Codo des Assurances, Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances